

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°80-235 du 30 Août 1980

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980, de Sous-Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin pour le grade de Lieutenant-Stagiaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77\_32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
  - VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
  - VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1980 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
  - VU l'ordonnance N° 80-2 du 6 février 1980 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
  - VU le décret N° 80-209 du 25 Juillet 1980 chargeant le Camarade Romain VILON\_GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 Juillet 1980 au 31 Août 1980 ;
  - VU le Procès-Verbal N° 130/SC/B1/EMG/FAP du 11 Juin 1980 relatif au tableau d'avancement au titre de l'Année 1980 ;
  - SUR proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 20 Août 1980 ;

DECRETE :

Article 1er - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 pour le grade de Lieutenant-Stagiaire à titre normal, les Camarades Adjudants-Chefs des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent :

- LALEYE Ibitètcho
- KOUTON Atèmènou
- APOVO Marcellin
- AHYI Cosme Désiré
- BOUGOUROU Gambari
- GBEDJANHOUNGBO Paulin
- BAPARAPE Issoufou
- ZANNOU Hountongnon Antoine
- VITOLEY B. Basile
- DOVONOU Côme
- AIMAWA Cakpo Thomas
- KIKI Sylvain.

Article 2. - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

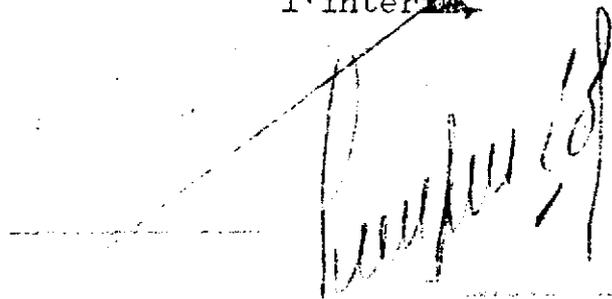
Fait à COTONOU, le 30 Août 1980

Pour le Président de la République,  
Le Premier Vice-Président de l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire chargé de  
l'intérieur

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 8 CS 6 CC DU PRPB 4 SGG 4 SPD 2 ANR 6 MF-MDN 10  
autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAB 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-  
ONEPI-Gde Chañc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 EMG-FAP 10 FDN-FSP 10 DSI 4  
CAB/MIL 8 DB-DCF-Solde 6 DI 4 Trésor 4 Intéressés 13 BCP 1  
JORPB 1  
....